

RÈGLEMENTS DU CONCOURS

Constructo avril 2017

Le concours « Constructo avril 2017 » (ci-après le « concours ») est organisé par groupe Constructo, division de Médias Transcontinental S.E.N.C. Il se déroule au Québec. Il débute le 3 avril 2017, à midi (HAE) et se termine le 30 avril 2017, 23 h 59 (HAE). Toute mention au présent règlement relative à l'heure fait référence à l'heure avancée de l'Est (HAE).

COMMENT PARTICIPER

1.1 Mode de participation : participants en ligne

Pour participer au concours, complétez le formulaire en ligne sur le site internet www.portailconstructo.com à la section concours avant le 30 avril 2017 à 23 h 59. Toutes les fiches de participation reçues après la date limite du concours ne seront pas admissibles et toute personne éligible l'ayant rempli après la date limite ne pourra remporter le concours.

1.2 Doublez vos chances sur Facebook

Les participants ayant rempli les conditions décrites dans le paragraphe 1.1. peuvent doubler leurs chances de gagner. Pour cela, ils doivent « Aimer » la page Facebook de Constructo, en cliquant sur J'aime sur la photo de couverture de la page www.facebook.com/constructo. Ceci requiert un compte Facebook valide et un accès internet.

Ce concours n'est d'aucune façon associé à, ou géré ou sponsorisé par Facebook. Vous comprenez que vous fournissez vos informations personnelles à TC Media et non pas à Facebook. Les informations personnelles que vous fournissez seront utilisées par les Organisateurs du Concours et par les tiers fournisseurs autorisés de TC Media aux fins d'administration et de gestion du présent Concours et du Site Web, le tout, conformément aux politiques de confidentialité du Commanditaire, de TC Media et des tiers fournisseurs, le cas échéant, sujet aux utilisations que vous avez autorisés dans le cadre de votre Participation. Facebook est complètement libéré de toute responsabilité par chaque participant à ce Concours. Toutes questions, commentaires ou plaintes en lien avec ce Concours devront être dirigés vers TC Media et non pas vers Facebook.

Aucun achat requis.

Limite d'une participation par personne et par adresse courriel pour toute la durée du concours.

VALEUR DU PRIX



Scie alternative compacte 20V MAX* XR^{MD}
(DCS367P1) ensemble avec pile 5.0

Valeur de 359 \$

TIRAGE

Toute personne désirant participer au concours doit s'inscrire gratuitement sur le site internet www.portailconstructo.com/concours_avril2017 avant le 30 avril 2017, 23 h 59 (HAE). Parmi les participations en ligne soumises et valides, un participant sera tiré au sort le vendredi 05 mai 2017, 15 h aux bureaux de Groupe Constructo, au 5800 St-Denis, 9^e étage, Montréal H2S 3L5.

Groupe Constructo avisera le gagnant par courriel et/ou par téléphone. Le gagnant aura jusqu'au 19 mai 2017 à 16 h (HAE) pour confirmer par téléphone au 514 745-5720 ou 1 800 363-0910 au poste 6611 ou par courriel à info@groupeconstructo.com. Dans l'éventualité où Groupe Constructo n'arriverait pas à joindre une personne sélectionnée lors du tirage pour quelque raison que ce soit avant le 19 mai 2017, Groupe Constructo procédera à autant de nouveaux tirages nécessaires parmi les participations afin d'attribuer le prix. Groupe Constructo acheminera les coordonnées des gagnants à Stanley Black & Decker, Inc., qui s'occupera de faire parvenir le prix.

En participant à ce Concours, les gagnants autorisent Groupe Constructo à utiliser, si requis, leurs nom, photographie, lieu de résidence, image et/ou déclaration relative au prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert à tous les résidents du Québec, à l'exception des employés de Groupe Constructo, des sociétés du même groupe, des employés de toute société ou compagnie qui collaborent à ce concours ainsi que toutes personnes avec lesquelles ils sont domiciliés.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Les organisateurs du concours sont soucieux de maintenir le respect et la protection des renseignements personnels des participants. À cette fin, nous souhaitons vous confirmer notre engagement à respecter la protection de vos renseignements personnels conformément aux dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Les personnes au bénéfice desquelles ce concours est organisé ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, employés, actionnaires, agents ou autres représentants ne seront pas tenus responsables pour les inscriptions perdues, incomplètes, tardives ou mal acheminées ou pour tout manquement des sites web pendant la période du concours, ou pour tout mauvais fonctionnement technique ou autres problèmes avec des lignes ou réseaux téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement ou des logiciels informatiques ou pour tous autres problèmes techniques ou de congestion sur internet ou sur tout site web, ou toute combinaison de ce qui précède, et ne seront pas tenus responsables de toute blessure ou dommage à toute personne ou bien résultant ou lié(e) à la participation ou à la tentative de participation de cette personne ou de toute autre personne à ce concours.

Toute tentative pour endommager délibérément tout site web ou miner le fonctionnement légitime de ce concours constitue une violation des lois criminelles et civiles et, si une telle tentative survient, le commanditaire se réserve le droit de réclamer des remèdes ou des dommages dans toute l'étendue permise par la loi, incluant au moyen de poursuites criminelles. Un différend quant à l'organisation ou la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.